Pont-Saint-Esprit

ROB 2021

AR PREFECTURE
Reçu le 17/03/2021

www.pontsaintesprit.fr
www.facebook.com/psemaville.fr

RAPPORT D'ORIENTATIONS BUDGETAIRES

- Loi ATR du 6 février 1992
- Article L1612-4 CGCT équilibre budgétaire
- Article L2312-1 CGCT
- Loi NOTRé du 7 août 2015, article 107
- Décret n°2016-841 du 24 juin 2016

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

SOMMAIRE

1. Evolution budgétaire du CCAS (2018-2021)
2. Contribution budgétaire de la commune au CCAS
3. Evolution de la masse salariale
4. Dépenses d'investissement
5. Actions face au COVID-19
6. Budget 2021
7. Bilan d'activité 2020

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

Le Centre Communal d'Action Sociale (CCAS)

Son rôle premier est l'accueil, l'écoute et l'orientation des publics en difficultés. A ce titre, différentes actions sont mises en place :

- Les aides légales,
- Les aides facultatives,
- Les demandes de logement social,
- L'accompagnement social,
- Les domiciliations,
- Le dispositif d'aide au suivi budgétaire,
- Le permis citoyen,
- Le Programme de Réussite Educative,
- La prise en charge des femmes victimes de violences conjugales,
- Les actions parentalité.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

Participation également au suivi de différents projets :

- Le Contrat Local de Sécurité et de Prévention de la Délinquance (CLSPD),
- Participation aux actions politique de la ville « pilier cohésion sociale » et « développement économique »,
- L'Espace de Vie Sociale (EVS),
- Les jardins des enfants du Rhône,
- Le Comité de Lutte contre l'Habitat Indigne (CLHI).

Partenariat sur des actions d'autres acteurs sociaux :

- La MAIA,
- L'UDCCAS : Union Départementale des CCAS,
- La C.I.P.J. : Commission Inter-Partenariale Jeunes,
- Le réseau violences conjugales (RESAVI),
- RADéO (dispositif de lutte contre la radicalisation),
- L'Equipe pluridisciplinaire du Conseil Départemental,
- Le SLIME (dispositif pour la maitrise de l'énergie),
- La coordination avec PSE Santé,
- La Conférence Intercommunale du Logement (CIL).

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

1. Evolution budgétaire (2018-2021)

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

	2018			2019			2020			2021
CCAS dépenses d'exploitation	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévu
Charges générales	30 820,00	22 394,55	72,66	30 618,00	25 528,01	83,38	31 688,00	26 460,85	83,50	34 070,00
Personnel	185 225,00	175 506,08	94,75	196 725,00	171 780,52	87,32	191 600,00	163 098,10	85,12	184 100,00
Transferts - aides	45 825,00	43 463,56	94,85	46 350,00	27 064,57	58,39	46 400,00	23 950,47	51,62	45 920,00
Total Charges Fonctionnement	**261 870,00**	**241 364,19**	**92,17**	**273 693,00**	**224 373,10**	**81,98**	**269 688,00**	**213 509,42**	**79,17**	**264 090,00**
Besoin d'équilibre	253 269,00	216 000,00	85,28	248 000,00	186 500,00	75,20	248 000,00	181 500,00	73,19	248 000,00
Recette Fonctionnement	285 269,00	265 558,20	93,09	282 017,21	233 984,11	82,97	282 289,11	227 681,67	80,66	282 289,11

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

DEPENSES DE FONCTIONNEMENT

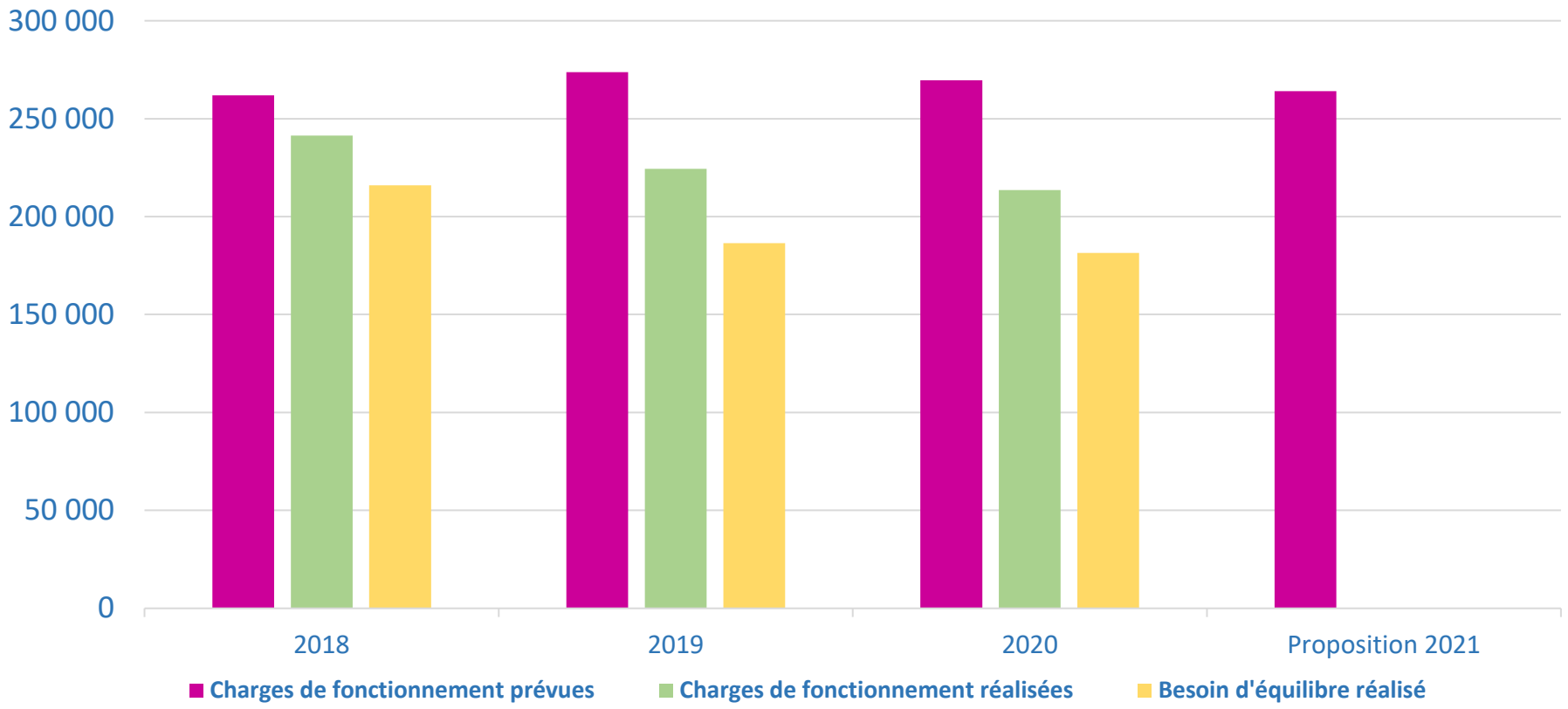

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

RECETTES DE FONCTIONNEMENT

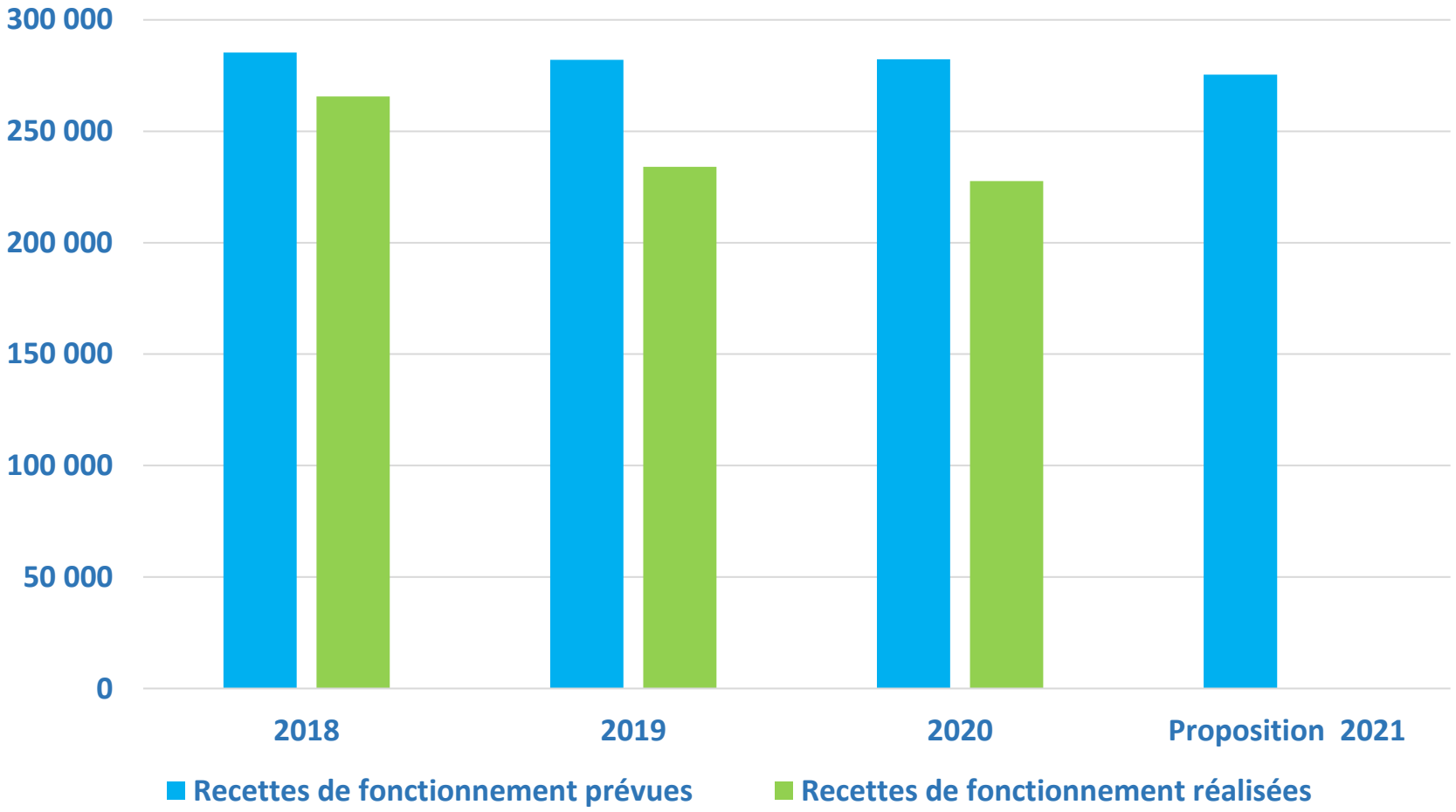

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

2. Contribution budgétaire de la commune au CCAS

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

Recettes réalisées	2018	2019	2020	Prévision 2021
Recettes diverses	49 558,20	47 484,11	46 181,67	27 364,00
Recettes d'équilibres	216 000,00	186 500,00	181 500,00	248 000,00
TOTAL	265 558,20	233 984,11	227 681,67	275 364,00

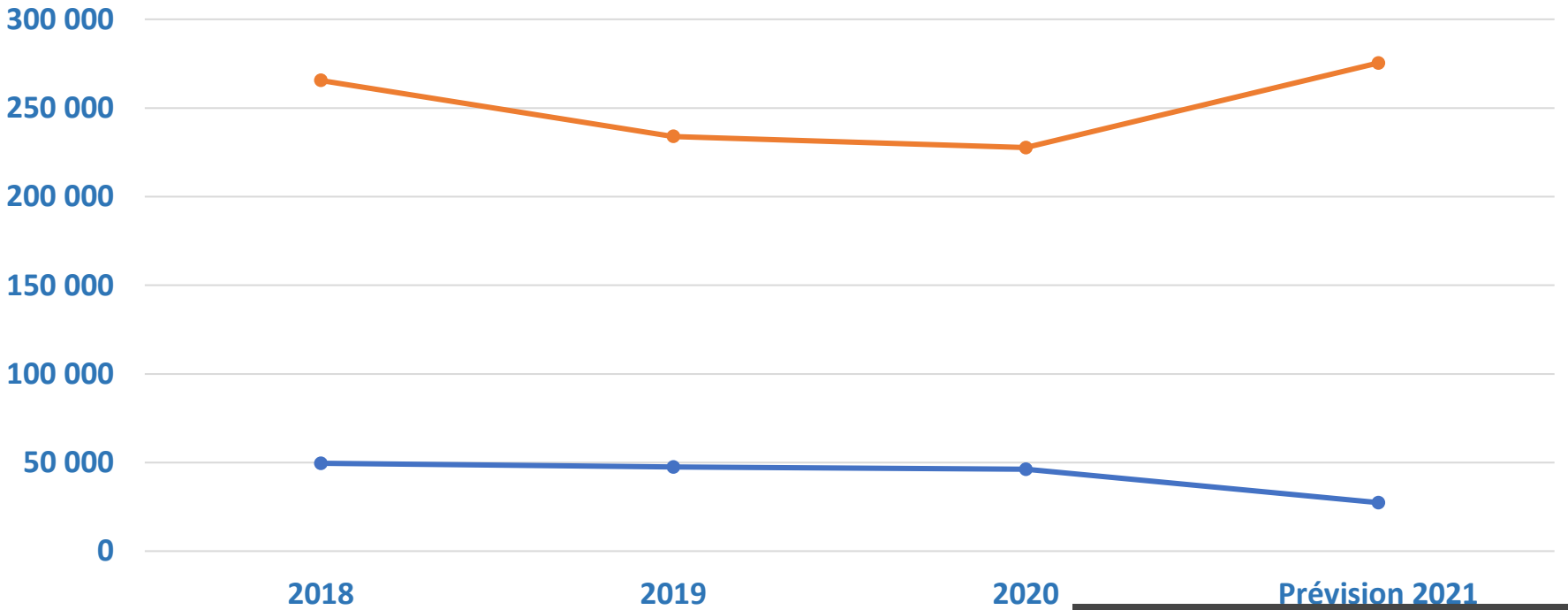

AR PREFECTURE
050-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

3. Evolution de la masse salariale CCAS (2018-2021)

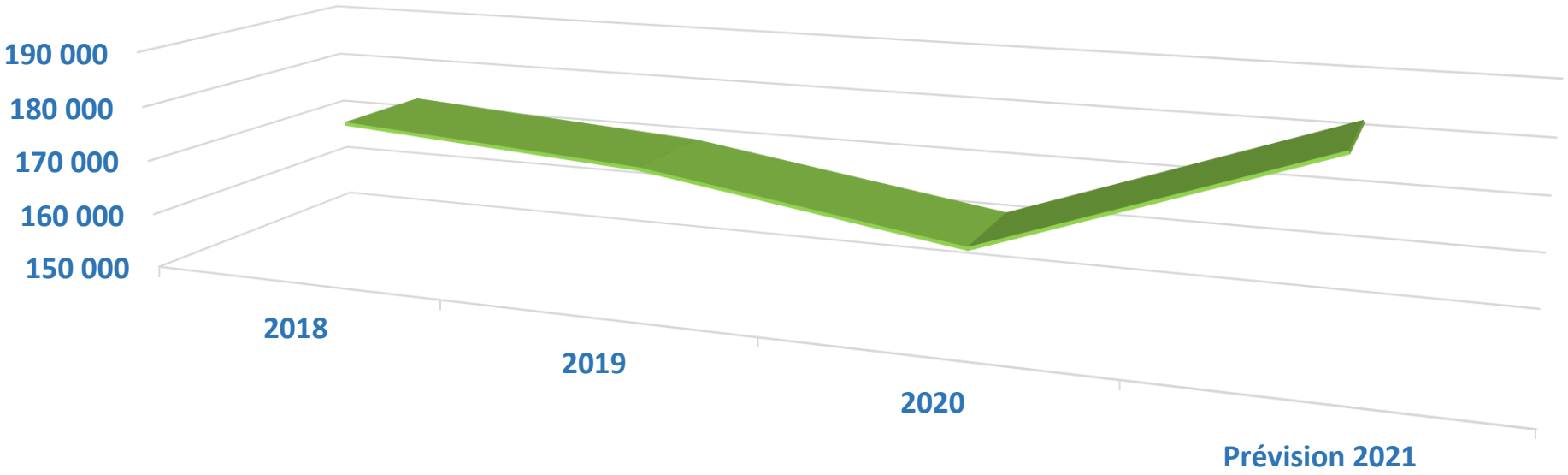

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

4. Dépenses d'investissement

2018			2019			2020			2021
Prévu	Réalisé	%	Prévu	Réalisé	%	Prévision	Réalisé	%	Prévision
62 769,00	32 525,49	**51,82**	40 310,12	9 116,80	**22,62**	43 494,97	530,47	**1,22**	13 774,00

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

5. Actions face au COVID 19

Le CCAS est resté présent pour soutenir les plus fragiles

- **31 colis alimentaires** ont été financés, représentant un soutien auprès de **49 personnes**, grâce à la présence sur le terrain des associations caritatives.
- **10 familles** ont bénéficié d'une aide spécifique pour compenser l'aide aux cantines (soit un soutien pour 16 enfants).
- Une aide administrative a été faite pour **une quinzaine de personnes** concernant des ouvertures de droits (demande de RSA, Régul. CAF…)
- **1794 foyers** ont été contactés par courriers pour les informer des dispositifs séniors de la Gendarmerie et la Mairie

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

- **420 personnes** ont été contactées par téléphone une première fois dans le cadre du « plan séniors », et par la suite c'était **154 personnes** qui étaient appelées chaque semaine pour garder un lien social et résoudre certains de leurs problèmes. Ce dispositif a été réactivé lors du 2ème confinement.
- Livraison des masques à **plus de 300 séniors** ou personnes vulnérables.
- Organisation du transfert de la permanence de Riposte au Gymnase.
- Accompagnement téléphonique de nombreuses personnes en détresse.

Toutes ces actions ont été réalisées sans dépassement du budget.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

6. Budget 2021

Chap.	FONCTIONNEMENT	Budget 2021
002	Déficit de fonctionnement reporté	0,00
O23	VIREMENT A LA SECTION D'INVESTISSEMENT(FONCT.)	0,00
O11	CHARGES A CARACTERE GENERAL	34 070,00
O12	CHARGES DE PERSONNEL	184 100,00
65	AUTRES CHARGES DE GESTION COURANTE	45 920,00
67	CHARGES EXCEPTIONNELLES	500,00
O42	DOTATIONS AUX AMORTISSEMENTS	10 774,00
	Total des dépenses de fonctionnement	**275 364,00**

013	ATTENUATION DE CHARGES	0,00
002	EXCEDENT DE FONCTIONNEMENT REPORTE	0,00
70	VENTES DE PRODUITS	862,00
74	DOTATIONS, SUBVENTIONS ET PARTICIPATIONS	274 500,00
75	AUTRES PRODUITS DE GESTION COURANTE	2,00
77	PRODUITS EXCEPTIONNELS	0,00
	Total des recettes de fonctionnement	**275 364,00**

Chap.	INVESTISSEMENT	Budget 2021
001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS et RESERVES	0,00
19	DIFFERENCES SUR REALISATION D'IMMOBILISATIONS	0,00
20	IMMOBILISATIONS INCORPORELLES	0,00
21	IMMOBILISATIONS CORPORELLES	10 774,00
274	PRETS	3 000,00
	restes à réaliser	0,00
	Total des dépenses d'investissement	**13 774,00**

001	RESULTAT D'INVESTISSEMENT REPORTE	0,00
021	VIREMENT DE LA SECTION FONCTIONNEMENT	0,00
10	DOTATIONS, FONDS DIVERS	
13	SUBVENTIONS D'INVESTISSEMENT	
274	PRETS	3 000,00
041	OPERATIONS PATRIMONIALES	
O40	AMORTISSEMENTS DES IMMOBILISATIONS	10 774,00
	Total des recettes d'investissement	**13 774,00**

TOTAL BUDGET 289 138

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CAGCA9090321-DE
Reçu le 17/03/2021

7.Bilan d’activité 2020

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

LES AIDES LEGALES

Elles sont instruites selon des conditions fixées par voie réglementaire, c'est ce que l'on appelle l'aide sociale légale (ou obligatoire). Ces aides concernent l'ensemble des prestations dont les conditions d'attribution sont fixées par la loi, et donne lieu à un financement obligatoire dans le cadre d'un budget public. Ces aides relèvent très souvent d'un accord préalable du Conseil Départemental.

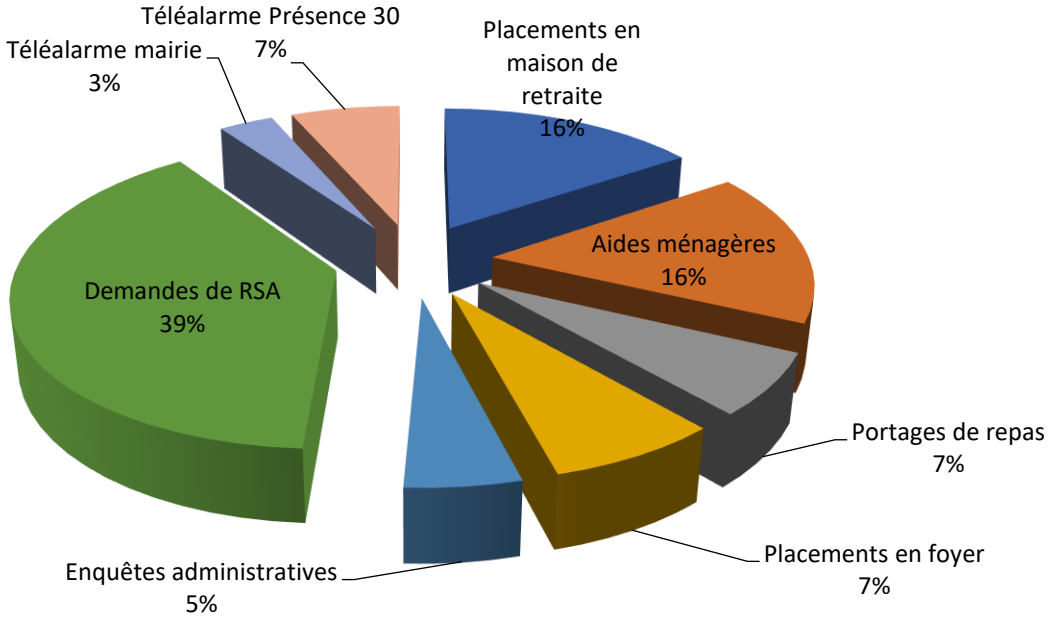

Les demandes de **RSA** restent toujours la première sollicitation des Spiripontains et **augmentent de 12 % par rapport à 2019**, bien que les demandes puissent se faire directement en ligne sur le site de la CAF. Les **demandes d'aide-ménagère** augmentent de **54 %,** les placements en **maison de retraite** de **46 %** et le **portage de repas** a été **multiplié par 4**. Cela peut s'expliquer par les 2 confinements vécus cette année, dus à la Covid-19. Les autres demandes n'évoluent pas significativement.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

LES AIDES FACULTATIVES

Ces aides sont octroyées aux familles ou aux personnes en grande difficulté afin de les aider à régler leurs factures. Un certain nombre de critères (ressources, situation de la famille…) sont définis par le Conseil d'Administration et aide à la prise de décision. En 2020 il y a eu **190 demandes d'aide**, cela représente un **soutien auprès de 123 personnes**.

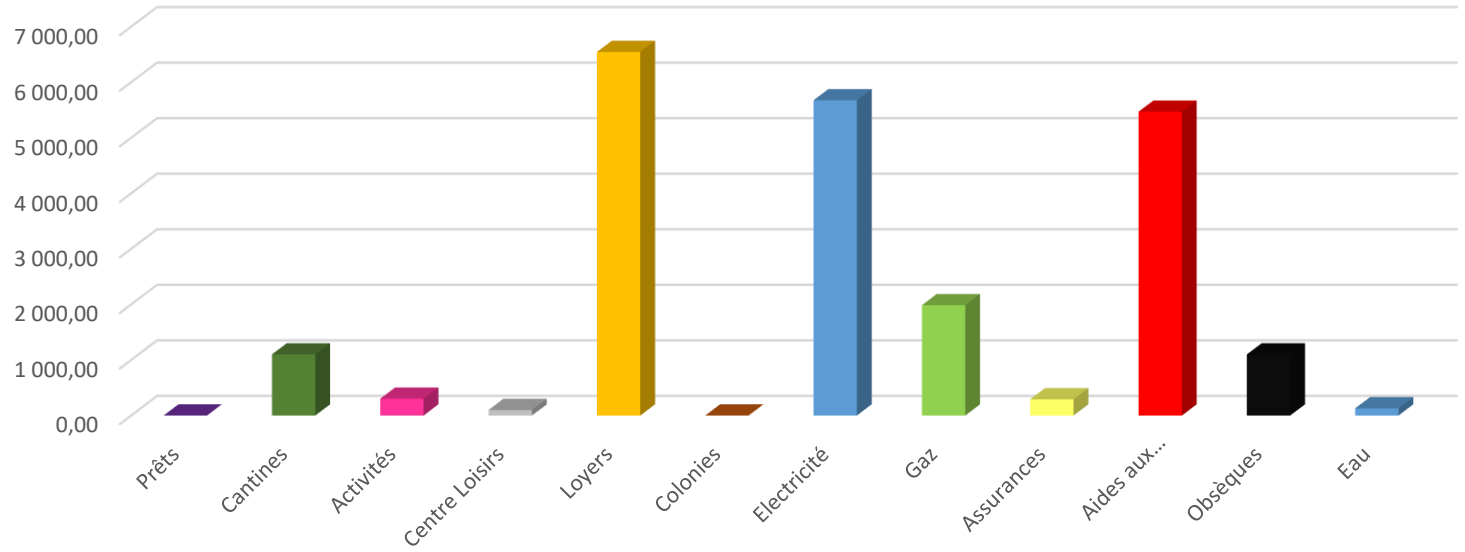

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

NOMBRE DE COLIS DISTRIBUES

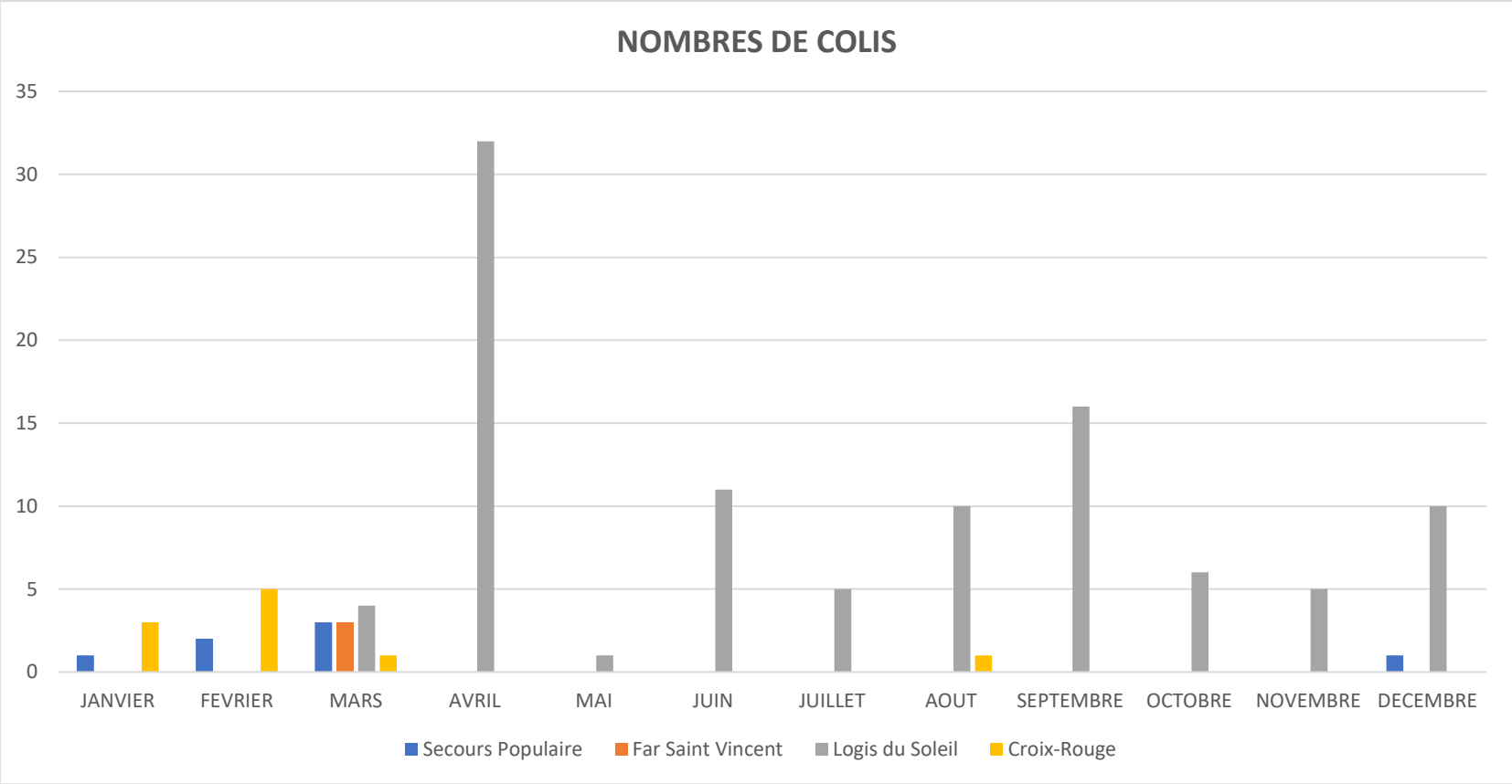

Ces **120** colis distribués ont permis de soutenir **164** personnes dans le besoin.
En 2020, seulement **26** bons alimentaires ont été distribués pour un montant total de **800 €**.
Le dispositif des « chèques Véolia » a également permis d'aider **53** familles à payer leurs factures d'eau. L'aide globale s'est montée à **7 930 €**.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

LE LOGEMENT

Le CCAS accompagne dans leurs démarches, les personnes, spiripontaines ou pas, en recherche de logement social sur la commune. Lors de l'enregistrement du dossier et des pièces justificatives, la référente du service logement définit précisément les motivations, les souhaits, la situation familiale et professionnelle, le degré d'urgence et de priorité de la demande.

6 bailleurs sociaux gèrent au total **619 logements** sur la commune de Pont-Saint-Esprit :

- Habitat du Gard
- S.F.H.E. (Société Française d'Habitations Economiques)
- Logis Cévenols
- Un Toit pour Tous
- Grand Delta Habitat
- 3 F Occitanie

En 2020, nous avons suivi **311** demandes de logement.

Types de logements demandés :

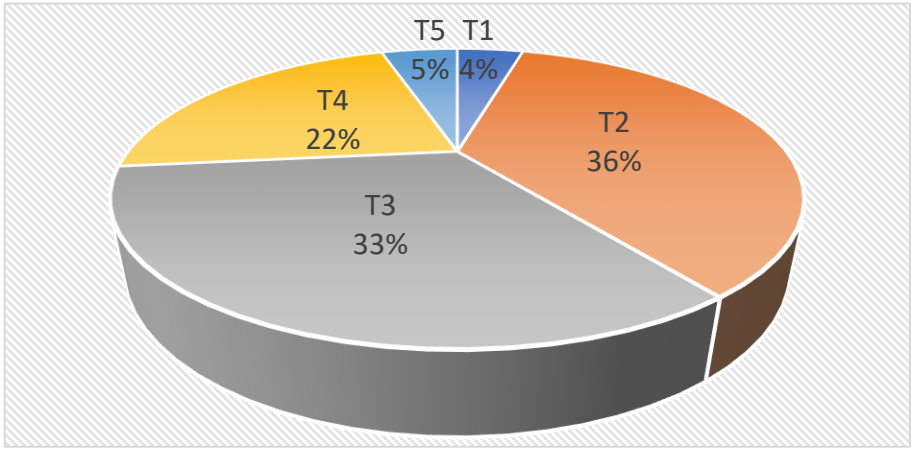

Typologie du public :

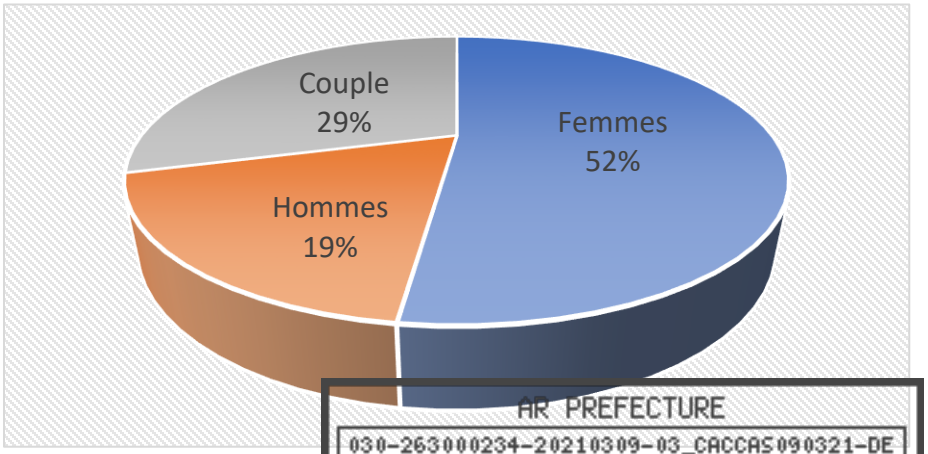

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

LA FONCTION DE REFERENT SOCIAL

Mis en place depuis le début de l'année 2013, son objectif est double :

- **Aider à analyser des situations individuelles**. Il s'agit de diagnostics permettant d'identifier les freins et les difficultés des personnes reçues,
- **Aider à l'élaboration de démarches d'insertion**, un soutien dans le cadre de ces démarches, voire un accompagnement.

Créé afin d'être un complément des aides facultatives, il permet une meilleure lisibilité des situations exposées. Cette action s'est développée à l'ensemble du public pour lequel il est besoin de diagnostic ou de soutien.

En 2020, **119 personnes** ont été reçues (dont 39 habitent le centre ancien), **306 entretiens** effectués.

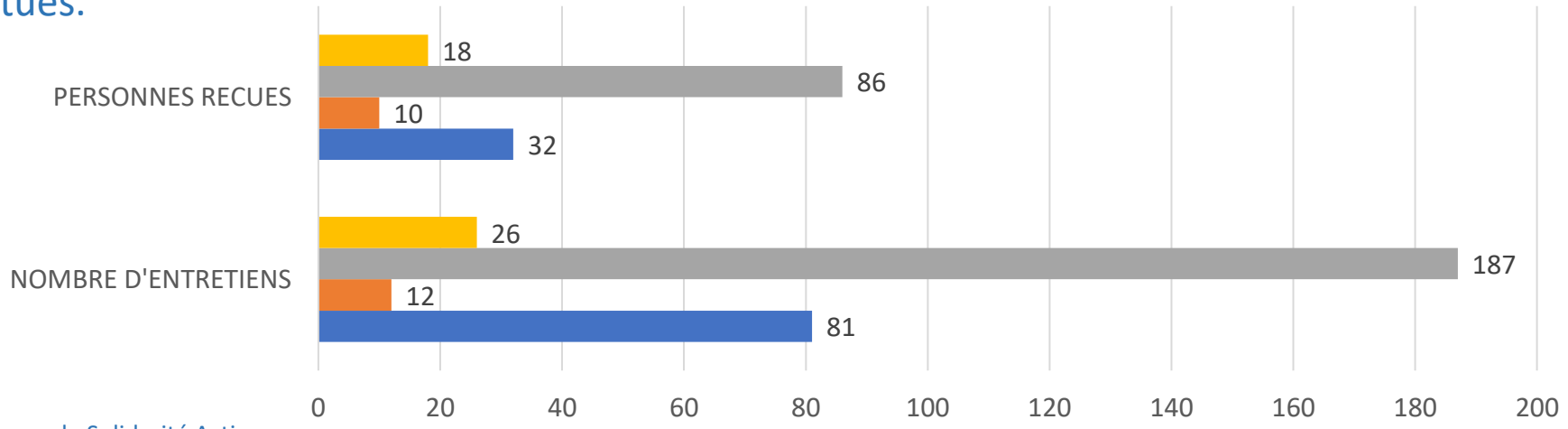

*RSA : Revenu de Solidarité Active
**DSP : Diagnostic Socio-Professionnel
***PRE : Programme Réussite Educative

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

DOMICILIATIONS

LE CCAS peut domicilier administrativement les personnes sans résidence stable ayant un lien avec la commune afin de leur permettre d'accéder ou de maintenir leurs droits sociaux.

En 2020, **28** nouvelles domiciliations soit une **baisse de 30 %** par rapport à 2019.
Au 31 décembre 2020, **20 domiciliations sont toujours en cours**.

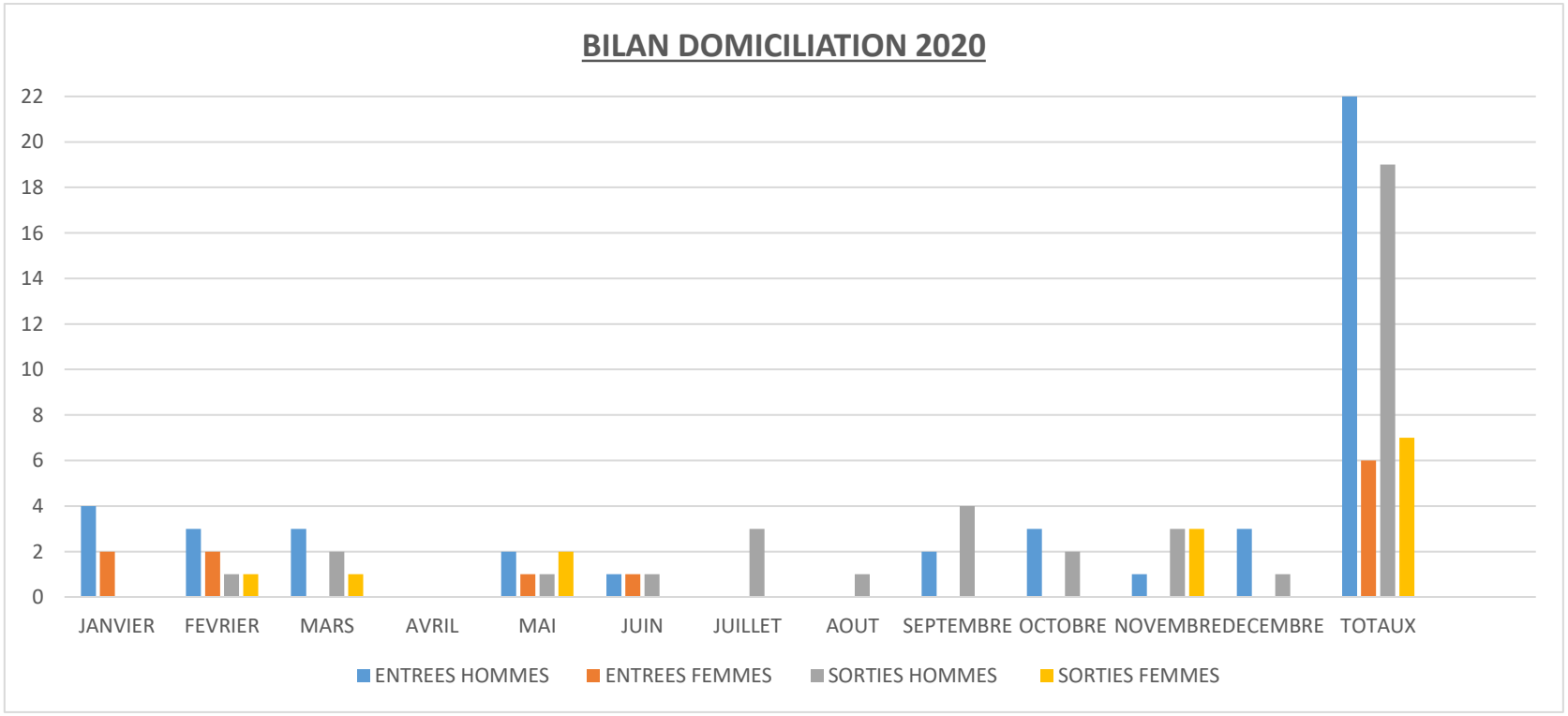

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

ACTIONS DU CCAS

Dispositif d'aide au Suivi Budgétaire

Le dispositif, mis en place en septembre 2016, est une mesure administrative dont le but est de permettre au bénéficiaire de **gérer à nouveau son budget et sa consommation de manière autonome.**

L'objectif est de faire prendre conscience à la famille de leurs difficultés et ainsi leur **apporter un soutien, trouver des solutions et rééquilibrer son budget.**

Le contexte économique actuel fragilise de nombreux ménages. Un budget déséquilibré entraine presque toujours un accroissement des dettes. A l'inverse, un budget qui présente une marge de sécurité, même modeste, permet de franchir les périodes difficiles sans sacrifier son avenir. L'accompagnement permet de changer le comportement de la famille pour éviter les demandes systématiques d'aides.

Cette mesure concerne toute personne majeure qui éprouve des difficultés à gérer ses ressources. Elle bénéficie d'une aide à la gestion de ses revenus et d'un accompagnement par un agent du CCAS.

La durée de la mesure est fixée à 6 mois renouvelable.

La mesure prend fin :

- ↳ Au terme du contrat s'il a fourni les effets souhaités,
- ↳ Sur décision de l'Agent Accompagnateur s'il juge l'accompagnement inadapté,
- ↳ Sur demande du bénéficiaire sans raison particulière.

En 2020, ce sont **7 personnes** qui ont bénéficiées de ce dispositif.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

Le Permis Citoyen :

Le permis de conduire est aujourd'hui un élément indispensable à la recherche d'emploi ou à la formation. Toutefois, il nécessite des moyens financiers importants qui ne sont pas toujours à la portée des jeunes ou de leur famille. Le CCAS de Pont-Saint-Esprit a donc décidé de favoriser l'accès des jeunes Spiripontains, de 18 à 25 ans, au permis de conduire en créant le « Permis Citoyen ».

La bourse est attribuée, sous conditions de ressources, en fonction d'un projet professionnel cohérent (besoin du permis de conduire pour un stage, pour travailler...).
En contrepartie, le bénéficiaire s'engage à réaliser une activité à caractère social ou citoyen au sein de la commune ou d'une association caritative spiripontaine durant 60 heures et à participer au suivi mis en place par le C.C.A.S. afin de l'aider dans la réalisation de cette action.

En 2020, **5** permis citoyens ont été accordés.

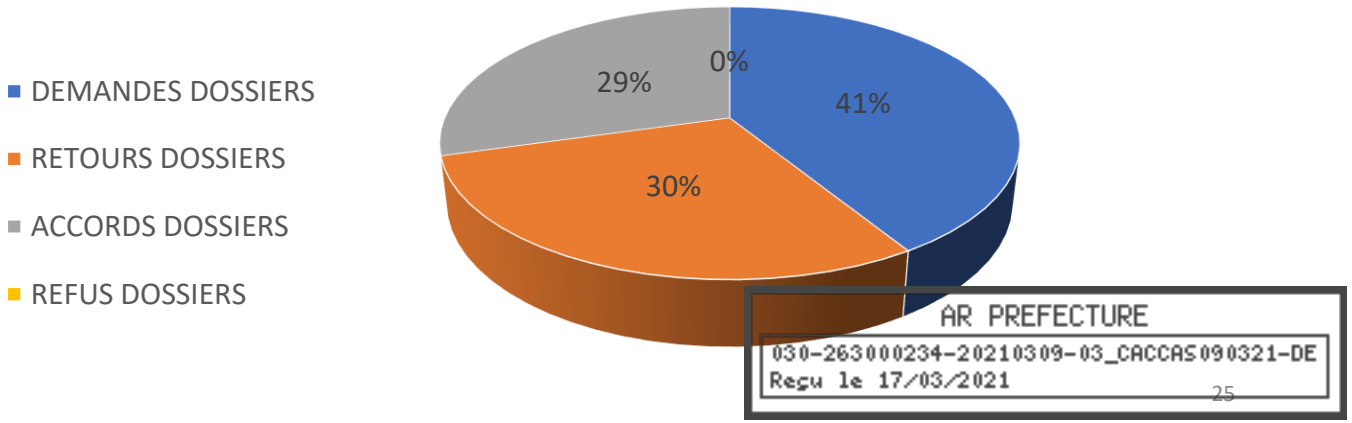

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

Le Programme de Réussite Educative (PRE) :

Il s'inscrit dans la loi de cohésion sociale du 18 janvier 2005 et tend à « donner leur chance aux enfants et aux adolescents ne bénéficiant pas d'un environnement social, familial et culturel favorable à leur réussite »

Le PRE est un programme de prévention qui « vise à accompagner dès la petite enfance, des enfants et des adolescents présentant des signes de fragilité en cherchant à prendre en compte la globalité de leur environnement »

Le PRE s'adresse aux enfants âgés de 2 à 16 ans, présentant des signes de fragilité et résidant dans le quartier prioritaire défini dans le contrat ville.

Ce dispositif, porté par le CCAS, a été mis en place sur Pont-Saint-Esprit au 1er janvier 2017.

En 2020, 26 enfants issus de 16 familles du centre ancien de Pont-Saint-Esprit ont bénéficié du dispositif.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

LE SERVICE DES PERSONNES AGEES

Il est composé d'une secrétaire à temps plein et de deux chauffeurs, un à 100 % et un à 50 %. Son activité porte sur :

- Un service de transport à la demande, **1 951** sorties en 2020 (**soit 3 902 trajets**).

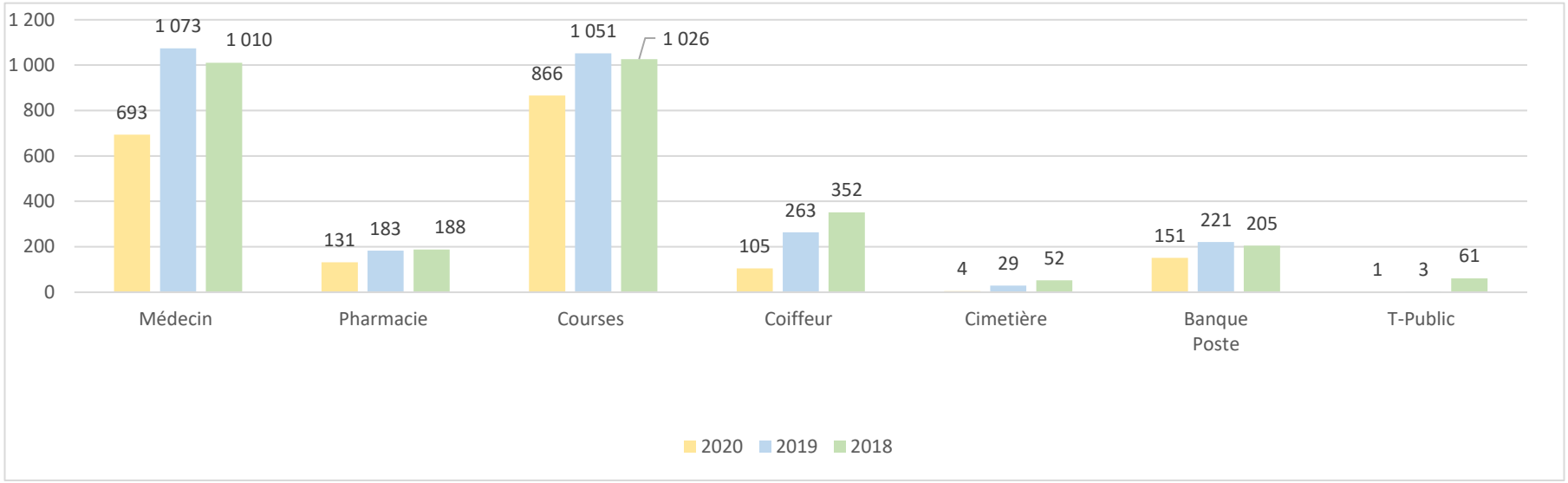

- Le dispositif transport à la demande de la communauté d'agglomération du Gard rhodanien : il est destiné aux habitants des 44 communes de l'Agglomération du Gard Rhodanien, bénéficiaires des minima sociaux ou ayant plus de 65 ans.
  En 2020, le CCAS a inscrit **33** spiripontains sur ce dispositif.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

LE SERVICE DES PERSONNES AGEES

- La tenue du registre des personnes vulnérables de plus de 65 ans qui permet une intervention ciblée en cas de déclenchement du plan d'alerte et d'urgence pour risques exceptionnels (canicule, pandémie…). En 2020, **363** personnes se sont inscrites sur ce dispositif.

- Des animations : 3 ou 4 après-midis récréatives sont habituellement organisées chaque année avec une fréquentation totale de près de **500 personnes.** Toutefois, en 2020, en raison de la pandémie du covid-19, aucune manifestation n'a pu avoir lieu.
  En contrepartie, en décembre 2020, **640 colis de noël** ont été distribués aux spiripontains de plus de 65 ans relevant d'un des dispositifs du service séniors (transport, après-midi récréatives, personnes vulnérables)

- Un service d'aide aux démarches.

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021

ADULTE-RELAIS

L'adulte-relais est un médiateur social. Il est financé à près de 80 % par l'Etat dans le cadre des dispositifs de la Politique de la Ville. **Il a vocation à favoriser le lien social** entre les habitants du quartier prioritaire, les services publics et les institutions.

L'expérience acquise permet à l'adulte relais de prendre en charge plus de suivis. Ces suivis concernent exclusivement des **habitants du Quartier Prioritaire Politique de la Ville** (centre ancien). **En 2020, il a reçu 384 personnes.**

A cela s'ajoute la participation à l'animation des ateliers vacances du PRE (4 semaines d'ateliers en 2020).

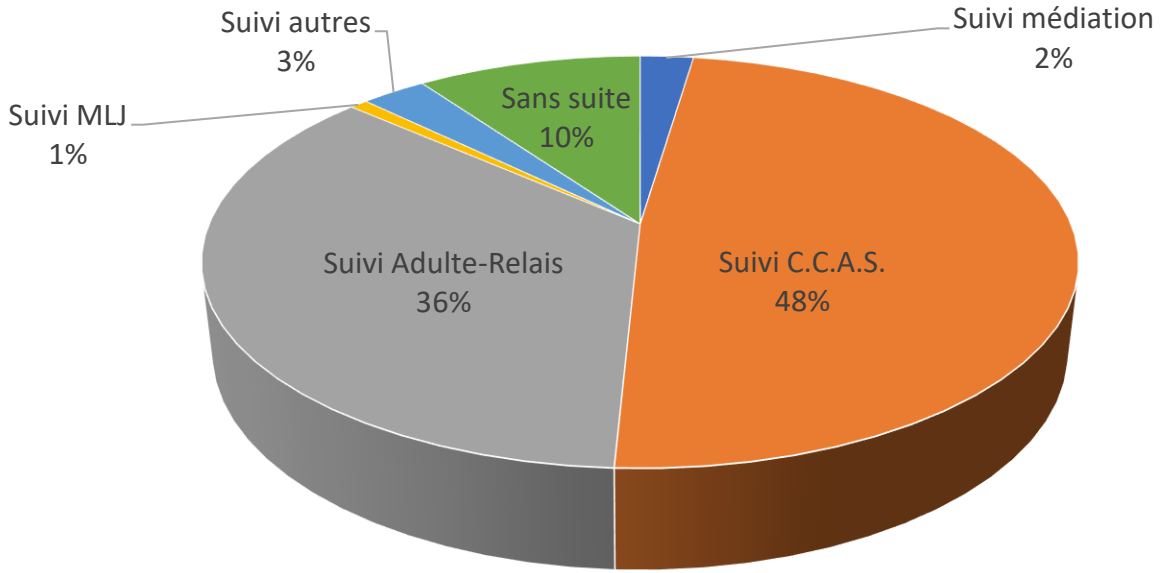

AR PREFECTURE
030-263000234-20210309-03_CACCAS090321-DE
Reçu le 17/03/2021